



COLLÈGE DES AUMÔNIERS DU TRAVAIL DE CHARLEROI

“ Ouvrez les portes de votre avenir ! ”

# 1<sup>ER</sup> DEGRÉ COMMUN

## LE MÉTIER ET LA FORMATION

---

Le 1<sup>er</sup> degré commun a pour buts :

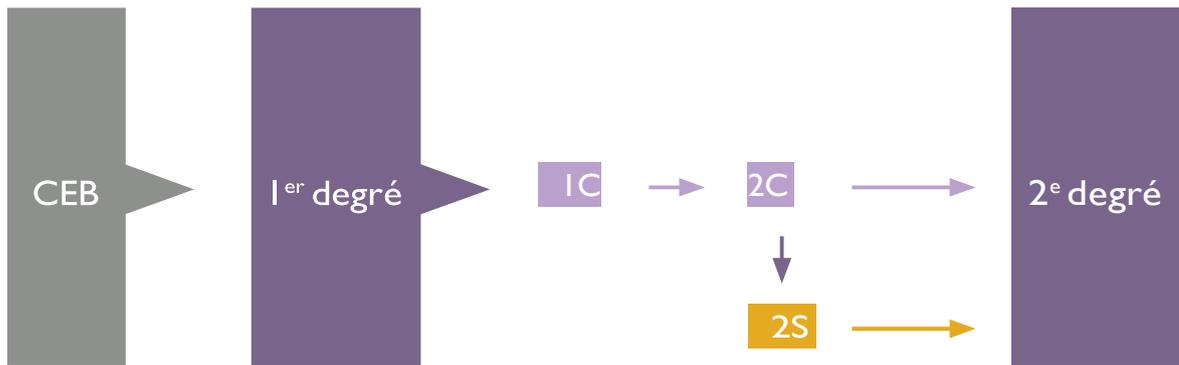
- d'amener tous les jeunes aux socles des compétences à 14 ans et de leur décerner le certificat de l'enseignement du premier degré : CEID ;
- de donner l'accès à n'importe quelle 3<sup>e</sup> année en permettant à des élèves d'exercer les compétences requises à 14 ans ;
- d'observer les potentiels divers de chaque élève en vue de recueillir des éléments d'information susceptibles d'aider à son orientation ;
- d'élaborer et de réaliser avec les élèves des projets individuels et collectifs de scolarisation et de socialisation motivants.

## CONDITIONS D'ADMISSION

---

- ayant obtenu le certificat d'études de base (CEB) ;
- ayant 12 ans et avoir fréquenté une 6<sup>e</sup> année primaire, moyennant l'accord des parents et du conseil d'admission.

## PARCOURS POSSIBLE



## LA GRILLE HORAIRE

	IC	2C	2S
<b>Formation commune :</b>			
Religion catholique	2h	2h	2h
Mathématique	4h	5h	5h
Français	6h	5h	5h
Sciences	3h	3h	3h
Étude du milieu	4h	4h	4h
Langue moderne (anglais ou néerlandais)	4h	4h	4h
Éducation physique	3h	3h	2h
Éducation artistique	1h	1h	/
Éducation par la technologie	1h	1h	1h
<b>Activités complémentaires :</b>			
Travail du bois	1h	/	/
Travail du métal	1h	/	1h
Initiation à l'électricité	/	1h	1h
Informatique	/	1h	1h
Coaching	1h	1h	1h
Activités liées au PIA	/	/	2h
<b>Total :</b>	<b>31h</b>	<b>31h</b>	<b>32h</b>

Diplôme obtenu à la fin de 2<sup>ème</sup> année : CEID